



Relevé de décisions

Réunion du groupe-pays Maroc

Mercredi 19 janvier 2011

14h00 – 17h30

Cités Unies France – 9 rue Christiani – 75018 Paris

Métro Barbès-Rochechouart

Liste des participants

Présents :

M. Aouaichia Farid, coordinateur, AGUR / CUD
M. Assamti Mohamed, conseiller municipal délégué, Creil
Mme Ausina Nathalie, chargée de mission, Aix en Provence
M. Badri Lhassal, stagiaire, conseil régional Rhône-Alpes
M. Bares Xavier, directeur des relations internationales, Grenoble
Mme Barret Sandra, chargée de mission coopération, conseil général de l'Hérault
M. Bonneau François, président du conseil régional, conseil régional du Centre
M. Bouslikhane Souhail, conseiller politique, Ambassade du Maroc en France
M. Brient Jean-Jacques, directeur de la vie associative de la coopération décentralisée, Aulnay sous Bois
Mme Chambrin Marie-Hélène, chargée de mission aux relations internationales, conseil général de la Seine Saint Denis
Mme Chamouton Valérie, chef de service relations internationales, conseil général de la Dordogne
Mme Chek Agnès, chargée de mission, conseil général de la Loire Atlantique
Mme Delhomelle Sidonie, chargée de coopération, conseil régional du Centre
M. Deshayes Frédéric, responsable des relations internationales, Romans sur Isère
M. Deshayes Jean, trésorier, Horizons Solidaires
Mme Djaffar Amel, responsable des relations internationales, Belfort
Mme Dusselier Maryse, déléguée aux relations internationales, ARF
M. El Amrani, vice-président, Association ASSID
M. El Khantour Abderrahim, responsable des relations internationales, conseil régional de Champagne-Ardenne
Mme Fernagu Hélène, chargée de mission, conseil régional Nord Pas de Calais
M. Fiat Laurent, chargé de mission Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche
M. Fourestier Gérard, président, Mantes la Jolie
Mme Fournier Eliane, chargé des jumelages, La Rochelle
M. Gall Daniel, chargé de mission, ECTI
M. Giraudon Loïc, chargée de mission coopération, Marseille
M. Guadi Mehdi, conseiller municipal, Mairie du X^{ème} arrondissement de Paris
Mme Herupe Véronique, chargée de coopération décentralisée, conseil général de l'Allier
M. Jahshan Philippe, coordinateur coopération, Solidarité Laïque
Mme Janin Emmanuelle, chargée de mission, conseil régional d'Aquitaine
M. Antoine Joly, Délégué à l'Action Extérieure des collectivités locales, Ministère des Affaires Etrangères et européennes
M. L'Huillier Pascal, chargé de mission aux relations internationales, communauté urbaine de Lyon

M. Labordère Serge, conseiller adjoint, Ambassade de France au Maroc
Mme Lartigue Laurie-Anne, chef de projet coopération décentralisé, Aulnay sous Bois
Mme Lassouani Isma, conseiller technique, conseil régional d'Ile de France
Mme Mallen Patricia, chargée de coopération, Marseille
M. Marseille Didier, responsable du service vie association, Creil
Mme Masson Hélène, chargée de mission, Maxeville
Mme Mercadal Laurence, chargée de mission, conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Mme Mevel Reingold Anne-Marie, Délégation à l'action extérieure des collectivités locales, MAEE
Mme Naili Linda, chargée de mission, Cités Unies France
M. Nicolet Claude, conseiller communautaire, communauté urbaine de Dunkerque
M. Noussithe Koueta Simeoni, adjoint au maire, Herouville Saint Clair
Mme Paul Valérie, directrice des relations internationales, La Rochelle
Mme Racagel Nadège, responsable des relations internationales, Mantes la Jolie
M. Rizki, président, Association ASSID
M. Rocca-Serra Jacques, adjoint au maire, Marseille
Mme Rouquette Virginie, chargée de mission, Cités Unies France
M. Tallal Youssef, directeur du service jeunesse, Cleon
M. Wit Nicolas, directeur général adjoint, Cités Unies France
M. Yenbou Mohamed, chargé de mission aux relations internationales, Aulnay sous Bois
M. Zniber Abdallah, vice-président, Immigration Développement Démocratie
Mme Bernet Maud, chargée de mission, ADEFRAMS Mantes la Jolie
Mme Masson Christine, Ville de Lille
M. Benoit François, directeur culturel, Ville de Dreux
Mme Gangbo Anne-Emmanuelle, chargée de mission, conseil général de Seine et Marne

Excusés :

M. Jean Castaings, président, conseil général des Pyrénées Atlantique
Mme Christine Garnier, chargée de mission, conseil régional de Franche Comté
Mme Catherine Morin Desailly, Sénatrice
M. Eric Recoura Massacant, chargé de mission, conseil général de l'Isère
M. Jean Rotner, maire de Mulhouse

Accueil et rappels

1/ Accueil et tour de table

Jacques Rocca-Serra, adjoint au maire de Marseille

Le Président remercie les participants de leur présence et leur adresse ses vœux pour la nouvelle année.

Il rappelle ensuite les objectifs du groupe-pays Maroc de Cités Unies France et principales actions menées ces dernières années.

Le groupe-pays Maroc de CUF comprend une cinquantaine de collectivités territoriales, tous échelons institutionnels confondus (villes, communautés d'agglomérations, départements, régions). Ce groupe existe depuis les Rencontres à Marrakech en 1996-1997 et fut présidé par Antoine Martinez, maire de Bédarieux et vice-président du conseil général de l'Hérault.

Depuis sa création, le groupe-pays Maroc a co-organisé ou participé à de nombreux événements notamment :

- des réunions, à Paris ou Marseille (environ 1 à 2 par an) :
- la signature d'une convention de partenariat entre Cités Unies France et l'Association Nationale des Collectivités Locales Marocaines, nouvellement créée (2002) ;

- Une mission du groupe-pays au Maroc en juin 2003 ;
- La mise en place d'un fonds d'urgence des collectivités françaises auprès des sinistrés de la région d'El Hoceïma, lors du séisme de 2004 (financement de logements anti-sismiques dans les villages et d'un centre socio culturel).
- Participation de l'Ambassade de France au Maroc et son Service de Coopération et d'Action Culturelle, ainsi que la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) du Ministère de l'Intérieur lors de la mission de préfiguration du programme d'appui aux projets de coopération décentralisée franco-marocains (PAD) dans le cadre d'un dispositif « Fonds de Solidarité Prioritaire » du Ministère des Affaires étrangères ;
- le Forum civil franco-marocain (Skhirat, 2006) ;
- Le Forum International des collectivités marocaines (Casablanca, janvier 2007) ;
- le comité de pilotage du Programme Concerté Maroc (programme maroco-français pluri acteurs) ;
- l'évaluation de la coopération décentralisée franco-marocaine ;
- les Assises de la coopération décentralisée franco-marocaine de Agadir, en février 2009.

Ces activités ont permis et permettront aux collectivités territoriales françaises de mutualiser leurs expériences et pratiques, ce qui relève de la mission principale du groupe-pays Maroc.

II/ Le groupe Maroc de l'ARF

François Bonneau, président de la région Centre et du groupe Maroc de l'ARF

Le groupe Maroc de l'ARF a pour objectif de renforcer l'implication et la coopération des régions françaises au Maroc. Cette coopération des régions se fera avec l'appui des collectivités, villes, départements... déjà impliqués au Maroc.

Dans le cadre du groupe Maroc de l'ARF, et en partenariat avec le groupe pays Maroc de CUF, nous chercherons à mutualiser les expériences, identifier les enjeux de la coopération afin de renforcer la coopération décentralisée franco-marocaine. Le contexte de décentralisation au Maroc confère à ces questions une actualité toute particulière.

D'ores et déjà de nombreuses pistes de travail sont identifiées : des défis sont notamment à relever sur la question du développement économique des territoires, mais aussi sur les liens à développer avec les chercheurs, les universités, pour rendre les échanges avec le Maroc plus riches encore.

Décentralisation et coopération décentralisée au Maroc

III/ Dispositifs de soutien à la coopération décentralisée franco-marocaine :

Anne-Marie Mevel-Reingold, DAECT-MAEE

Le partenariat avec le Maroc est exemplaire. Près de 90 collectivités territoriales son impliquées au Maroc, porteuses d'actions prometteuses et révélatrices d'expériences intéressantes ; le MAEE souhaite autant que possible exporter ce modèle. Le fonds de soutien à la coopération décentralisée franco-marocain, qui sera signé très prochainement, renforcera encore le partenariat.

Serge Labordère, conseiller adjoint de coopération pour la coopération technique et la gouvernance, SCAC, Ambassade de France au Maroc

Au Maroc, Etat unitaire centralisé, une prise de conscience de la nécessité d'une territorialisation accrue des politiques publiques émerge. Néanmoins, certaines forces d'inerties et résistances subsistent. Dans le contexte d'antériorité du mouvement municipal et de la forte montée en puissance de la Région, le processus de décentralisation apparaît comme irréversible.

- **L'ouverture du chantier de la régionalisation** par le Roi en Janvier 2010 s'inscrit dans un contexte politique évolutif. En 2009, la 2^{ème} Réforme de la charte communale et du code électoral renforcent l'échelon communal. Des mutations sociétales issues des scrutins communaux et régionaux (apparition sur la scène politique du Parti Authenticité et Modernité (PAM), féminisation de la classe politique, renouvellement partiel des élites) se dessinent, même si la représentation des notables reste prépondérante. Enfin, la restitution des travaux de la commission consultative sur la régionalisation est prévue pour 2011.

Les premières conclusions de cette commission sont les suivantes :

- le projet retient l'option d'une régionalisation avancée (décentralisation régionale), d'inspiration française ;
 - la question de l'autonomie n'a pas ou peu été abordée, le Sahara étant traité de la même façon que les autres régions jusqu'à ce que les négociations internationales aboutissent à un consensus ;
 - l'échelon provincial est maintenu ;
 - l'exécutif est transféré du wali au Président de Région dont le mode d'élection sera révisé
 - le nombre de régions marocaines sera probablement réduit autour de 9 régions.
 - Un vaste débat national sera ouvert sur ce rapport remis au souverain pour privilégier une large adhésion et appropriation des multiples réformes qu'il prévoit
 - La feuille de route et l'ordre des priorités seront fixés par le palais
 - Il s'agit d'un processus de long terme
- **La coopération bilatérale** se matérialise par la mise en œuvre d'un programme d'appui au renforcement de la gouvernance territoriale. Celui-ci s'articule autour de trois axes majeurs d'orientation :
 - **La consolidation de la déconcentration.** Elle apparaît comme un processus inachevé devant accompagner le développement de la démocratie locale (exemple de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain) et pour beaucoup comme un préalable à l'avancement du chantier de la décentralisation. L'appui de la France se matérialise par l'expérimentation de nouvelles instances d'animation de l'administration déconcentrée (type Secrétaire Général aux Affaires Régionales), par la professionnalisation des cadres du ministère de l'intérieur (agents d'autorité, directeurs centraux, Centres Régionaux d'Investissement, cadres gestionnaires) avec la participation des autres départements ministériels (équipement, agriculture, habitat...). L'objectif est de tendre vers plus de collégialité et d'interministérialité. Des premières expériences de coopération déconcentrées ont vu le jour (visites croisées de wali/gouverneurs en France et de Préfets au Maroc). L'implication forte du ministère de l'intérieur français et de ses hauts cadres doit ici être soulignée.
 - **Le renforcement de la décentralisation.** Dans cette optique, le transfert d'expériences et de savoir-faire des collectivités françaises vers les collectivités marocaines semble primordial. Cet échange doit être mutuellement avantageux et peut être qualifié de « coopération décomplexée ». Le renforcement des capacités à maîtrise d'ouvrage des collectivités marocaines apparaît comme prioritaire. Le premier bilan du Programme d'Appui à la Décentralisation (PAD) a été effectué et constitue une étape préalable nécessaire à son évaluation finale. Enfin, un nouveau dispositif de soutien à la coopération décentralisée est mis en œuvre.

- **L'accompagnement de l'Inspection Générale de l'Administration Territoriale.** Cette entité a pour mission de veiller à la bonne gouvernance locale (via des audits, conseils aux Administrations Locales). Elle bénéficie d'un jumelage institutionnel européen avec l'Inspection Générale de l'Administration française comme partenaire. Les acquis de cette coopération demandent à être consolidés pour pérenniser un fonctionnement plus autonome et performant de l'institution de contrôle. Enfin, le système d'information a été finalisé. Des dispositifs de formation des formateurs et des missions conjointes ont été mis en œuvre.

- **Le Projet d'Accompagnement du processus de décentralisation (PAD)** présente un bilan positif. Ambitieux et innovant, il a été porté au plus haut niveau et conduit par une équipe de projet franco-marocaine compétente.

L'exécution de la composante 1 dédiée à la modernisation du cadre des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales s'est avérée dynamique avec à la clé des résultats significatifs. En revanche, l'exécution de la composante 2 dédiée à l'adaptation de l'offre de formation aux élus ainsi qu'aux cadres administratifs et techniques des collectivités, s'est avérée plus délicate, même si elle porte aujourd'hui ses premiers fruits. Enfin, la composante 3 consacrée au renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales marocaines, aura été riche d'enseignements avec des transferts d'expérience réussis. Elle a permis de retenir et soutenir 12 projets de coopération décentralisée entre :

- la commune urbaine de Rabat et la communauté urbaine du Grand Lyon ;
- la commune urbaine de Taroudannt et la commune de Romans-sur-Isère ;
- la commune urbaine de Khémisset et la commune de Buchelay ;
- la commune urbaine de Rabat et la commune de Mantes la Jolie ;
- la commune urbaine d'Agadir et la communauté urbaine de Nantes métropole ;
- la commune urbaine de Marrakech et la Commune de Marseille ;
- la commune urbaine d'Oujda et la Ville d'Aix-en-Provence ;
- la région Tadla Azilal et le conseil général de l'Isère ;
- la région Souss Massa Drâa , la région Aquitaine et le conseil général de l'Hérault ;
- la région Oriental et la région Champagne Ardenne ;
- le conseil général de Seine Saint Denis, Figui et SIAP ;
- le conseil régional Tanger - Tétouan et le conseil régional Provence Alpes Côtes d'Azur.

A ce jour, la plupart des projets sont encore en cours d'exécution.

Au moment de la mise en œuvre, les partenaires se sont heurtés à la complexité des procédures administratives et financières (difficultés considérables à appréhender les circuits financiers, ouverture et fonctionnement des comptes de dépenses sur dotation...). Il n'en demeure pas moins que le programme a permis des avancées notables et que sa contribution a été fortement appréciée par notre partenaire.

Un nouveau dispositif conjoint de soutien a vu le jour à la suite des Assises d'Agadir en 2009. Le MAEE et le Ministère de l'Intérieur du Royaume du Maroc ont convenu d'un Accord de coopération relatif à la coopération décentralisée franco-marocaine. Le dispositif est prévu pour une durée de 3 ans: 2011 / 2013. Il est piloté conjointement par Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités territoriales (DAECT), le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) et par la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur marocain (comité de sélection et de suivi). Il est doté d'un cofinancement à hauteur de 1,2 millions d'euros pour la partie française et de 10 millions de Dirhams (900 000 euros) pour la partie marocaine. Un appel à projets sera lancé au cours du 1^{er} trimestre 2011

Les termes de l'accord prévoient :

- un volet cofinancement de projets de coopération sélectionnés par un appel à proposition ;
- un volet assistance aux collectivités locales marocaines par la mobilisation de l'expertise des collectivités territoriales françaises sur des projets identifiés via une bourse des projets
- un volet mutualisation des bonnes pratiques par l'organisation de séminaires régionaux et nationaux de capitalisation (certains d'entre eux seront organisés dans le cadre du salon international de l'agriculture au Maroc).

L'appel à projets devra cibler le renforcement des capacités à maîtrise d'ouvrage des collectivités locales marocaines dans les domaines de la planification et du développement local, du développement et de la professionnalisation des services publics, de la valorisation des espaces publics et du patrimoine historique, de l'environnement et du développement durable, de l'aménagement du territoire et du développement touristique, du développement et de l'animation économique (en particulier : économie sociale, insertion professionnelle, pépinières d'entreprises, promotion et valorisation des produits du terroir).

Le retard pris dans la mise en œuvre du fond s'explique par la mission d'identification d'une offre de service coopération décentralisée par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) et surtout par le changement à la tête de la DGCL.

En termes de gouvernance territoriale, la coopération entre réseaux d'élus et d'autorités locales marocains et français ont un rôle déterminant à jouer que l'ambassade de France à Rabat est prête à accompagner. Le nouveau défi pour ces instances est d'accompagner un mouvement de réforme de l'Etat qui pourra inspirer d'autres pays de la région (importance pour notre partenaire des coopérations Sud-Sud et triangulaires).

Questions, éléments de débats, compléments :

- La période de changement du wali DGCL a provoqué une vacance qui n'a pas permis à la DGCL d'avancer aussi rapidement que souhaité sur la mise en place du fonds de soutien.
- Il faut encourager les associations de pouvoirs locaux marocains à s'investir dans le suivi de ce fonds pour mieux informer et sensibiliser les collectivités marocaines sur ces questions. Aujourd'hui, l'ANCLM traverse une période difficile, son président, M. Bahraoui ayant été battu aux dernières élections locales. L'Association des Régions Marocaines (ARM), qui s'est récemment structurée et qui dispose d'une équipe compétente, peut également être un relais.
- L'Ambassade de France à Rabat a conservé un budget spécifique de soutien aux réseaux de pouvoirs locaux.
- L'information auprès des collectivités marocaines concernant le fonds de soutien à la coopération décentralisée maroco-française sera transmise par la DGCL du Ministère de l'Intérieur marocain.
- Le programme PAD, précédent programme d'appui à la décentralisation ne prévoyait pas d'appui spécifique pour les collectivités rurales. Quelles dispositions seront prévues pour ces communes rurales ?
- L'objectif de ce fond est de s'orienter vers un accompagnement de la coopération décentralisée qui se fera de façon très partenariale. Le comité de pilotage de ce dispositif devra être très élargi.
- L'ensemble des règles techniques relatives au fonctionnement du fonds sera déterminé lors de sa signature (hauteur du co-financement, montant plancher et plafond...).
- Concernant la régionalisation : il y a un débat sur la régionalisation au crédit de la population marocaine ; compte tenu du contexte actuel, c'est un dispositif

important car il peut être une plus value dans l'évolution des sociétés maghrébines, au vue du fonctionnement de l'administration. C'est un sujet majeur car la régionalisation est un enjeu de démocratie locale. Pour ce qui est des moyens financiers, le président de la commission en charge de la régionalisation n'a pas donné d'éléments sur ce sujet.

IV / Le programme Concerté Maroc, phase 3 : un ancrage territorial renforcé

Philippe Jahshan, coordinateur des actions de coopération internationale, Solidarité Laïque

Le Programme Concerté Maroc est un programme d'appui à la société civile qui a pour objectif de favoriser l'émergence de dynamiques pluri acteurs. La phase 3, qui début en 2011 et s'achèvera en 2013 portera, comme la phase précédente sur la question de l'implication de la jeunesse marocaine, implication à la fois civique, citoyenne, sociale, économique, politique...

La phase 3 du PCM est soutenue financièrement par l'AFD.

Cités Unies France est membre du comité de pilotage du PCM et représentée par Mme Majdouline Sbaï, vice présidente de la région Nord Pas de Calais.

Les projets soutenus par le PCM s'organisent autour de 4 grands axes :

- l'économie sociale et solidaire
- la citoyenneté
- l'éducation
- la formation professionnelle

Chacun des projets retenus devra s'inscrire dans un processus pluri acteurs, afin de garantir une meilleure appropriation et durabilité des projets.

Dans la phase 3 du PCM, la dimension territoriale sera renforcée : l'objectif sera de renforcer des dynamiques à l'échelle locale, au niveau de collectivités, en impliquant les collectivités marocaines et autant que possible, leurs partenaires français. Le PCM 2 a permis sur plusieurs territoires de favoriser l'émergence de dynamiques dans plusieurs territoires marocains, déjà en partenariat avec des collectivités françaises : il s'agit notamment de Tiznit, de Marrakech, de Safi, d'Agadir, de Jerrada dans l'Oriental...

Un fond spécifique de soutien aux activités territoriales est prévu pour permettre aux acteurs de se concerter et d'avoir une stratégie partagée autour de questions relatives à la jeunesse sur un territoire donné.

Dans sa phase 3, le programme cherchera à articuler le dispositif à la coopération décentralisée franco-marocaine.

Dans le même temps, le PCM 3 souhaite mettre en place des sessions de formation ou journées d'information, à destination des acteurs associatifs mais aussi des techniciens et/ou élus des collectivités marocaines sur la question de la jeunesse et de sa gestion à l'échelle locale.

Les collectivités intéressées par cette dynamique sont invitées à se rapprocher de Cités Unies France et/ou de Solidarité Laïque.

Informations diverses

V/ « Les acteurs franciliens et le développement des territoires marocains : associations, collectivités territoriales : une solidarité en mutation »

Abdallah Zniber, IDD

Cet ouvrage est le fruit d'une enquête réalisée avec 12 collectivités territoriales de la région Ile de France.

L'étude révèle une diversité des acteurs et de leurs attentes à l'égard de la coopération avec le Maroc. L'étude pose également la question des difficultés et des limites de la coopération des acteurs de la région avec le Maroc. Elle montre qu'au delà des structures, le facteur humain reste déterminant dans la réussite et la poursuite du partenariat. Se pose dès lors la question d'une meilleure appropriation par les acteurs des projets de coopération.

Enfin, l'enquête pose la question de la recomposition des partenariats dans un contexte de baisse des crédits et des nouveaux axes de travail à développer.

L'étude est téléchargeable sur le site www.idd-reseau.org

VI/ Points divers

Nicolas Wit, directeur adjoint de Cités Unies France

Quelques informations complémentaires d'ordre général

- Le nouveau président de CGLU a été élu en novembre 2010, à Mexico : il s'agit du Maire d'Istanbul, M. Kadir Topbas. Il prend la suite de M. Bertrand Delanoë, Maire de Paris.
- Le prochain congrès mondial de CGLU se tiendra à Rabat en novembre 2012.
- Les 7 et 8 juillet, se tiendra le Forum International pour la coopération internationale des collectivités, au Palais des Congrès, organisé par Cités Unies France.